

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/272

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la Société **PRODUCO** en date du **17/08/2026**,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de fourniture et pose de divers panneaux de signalisation verticale de police en trottoir – entre le 11 et le 25 rue de l'Egalité (59184) SAINGHIN-en-WEPPE, par la société PRODUCO, TSA 70011 (69134) DARDILLY ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet à partir du 07 septembre 2026 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société **PRODUCO**.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,

-M. le Directeur de la Société PRODUCO,

-Mme la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée,

-La Police Municipale,

-Aux archives municipales.



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 24 août 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON

